

TABLEAU DES CATÉGORIES DE MEMBRES

MEMBRE À PART ENTIÈRE

Les membres à part entière doivent être des individus engagés dans le développement économique. Les groupes sont admissibles dans la catégorie « Organisation membre ».

Admis	Non admis
➤ Agent de développement économique (ADÉ)	➤ Entreprise privée
➤ Agent de développement économique communautaire (ADÉC)	➤ Consultant / Entrepreneur privé
➤ Employé d'un ODÉC	➤ Société par actions (émises au privé ou dans le public)
➤ Membre d'un conseil de bande	➤ Gouvernement municipal, provincial ou fédéral
➤ Membre d'un conseil tribal	
➤ Employé d'une corporation de développement autochtone	
➤ Employé d'un gouvernement autochtone	
➤ Employé d'un gouvernement autochtone / territorial; y compris les corporations respectives de la Couronne	
➤ Membre d'une association locale de Métis	
➤ Membre d'un établissement métis	
➤ Employé d'une SADC (dont le conseil d'administration est composé à 50 % d'Autochtones)	
➤ Employé d'une SFA (Société de financement des Autochtones)	
➤ Employé de Peace Hills Trust / All Nations Trust Company	
➤ Employé d'une institution d'enseignement reconnue dans les champs d'études de l'administration des affaires, de l'administration publique, des finances d'entreprise, de la gestion d'entreprise, des ressources naturelles, du développement économique communautaire et/ou des ressources humaines	

MEMBRE ASSOCIÉ

Un membre associé doit être un individu qui fait partie d'un organisme

Admis

- Gouvernement municipal, provincial ou fédéral
- Entreprise privée
- Consultant / Entrepreneur privé
- Banque ou institution financière publique
- Agences et organisations
- Associations telles la *Chambre de commerce de l'Alberta* à moins de satisfaire aux critères de membre à part entière
- Centres d'amitié autochtone

MEMBRE ÉTUDIANT

Pour être admis comme membre étudiant, un individu doit être inscrit dans un des champs d'études suivants : **administration des affaires, administration publique, finances d'entreprise, gestion d'entreprise, ressources naturelles, développement économique communautaire et/ou ressources humaines.**

Remarque : Si quelqu'un est étudiant tout en étant ADÉ en exercice, il/elle a la possibilité de devenir **membre à part entière** plutôt que membre **étudiant**, et ainsi avoir le droit de vote.

ORGANISATION MEMBRE

Admis

- Entreprises, organisations, agences, associations et autres groupes
- Gouvernement municipal, provincial ou fédéral
- Institutions d'enseignement
- Bandes
- Conseils tribaux
- Sociétés de développement
- Associations locales et établissements métis
- Organisme de développement économique communautaire (ODÉC)

FRAIS D'ADHÉSION

<i>Membre à part entière</i>	<i>50,00 \$ par année + TPS</i>
<i>Membre associé</i>	<i>35,00 \$ par année + TPS</i>
<i>Membre étudiant</i>	<i>25,00 \$ par année + TPS</i>
<i>Organisation membre</i>	<i>250,00 \$ par année + TPS</i>